



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Inf.25.4.2b

03.03.2026

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Campo Grande, Brésil, 23 - 29 mars 2026

Point 25.4.2 de l'ordre du jour

**RÉSUMÉ ET ANALYSE DES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION PAR ESPÈCE POUR LE DAUPHIN À BOSSE DE
L'ATLANTIQUE**

(Préparé par le Secrétariat)

Clause de non-responsabilité : Ce document, rédigé à l'origine en anglais, a été traduit automatiquement à l'aide d'un outil en ligne. Se référer au contenu original en anglais comme source principale d'information. Le Secrétariat a utilisé l'outil en ligne gratuit pour traduire certaines annexes qui contiennent du texte pour information et non pour adoption. Cela a permis de réaliser des économies sur le budget de traduction. Nous invitons les Parties à nous faire part de leurs commentaires sur cette approche.

Résumé :

Ce document contient un résumé et une analyse des rapports de mise en œuvre du Plan d'action pour une seule espèce du dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*), conformément à la décision 14.86.

Table des matières

Introduction	4
Principales conclusions.....	Error! Bookmark not defined.
Recommandations	Error! Bookmark not defined.
Résumé détaillé des rapports.....	8
Menace 1. Prises accessoires en pêche	8
Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance de où <i>S. teuszii</i> Des prises accessoires ont lieu, et quels types de pêches/engins de pêche sont responsables afin que des mesures d'atténuation appropriées puissent être conçues et mises en œuvre.	8
Menace 2. Utilisation de la viande pour appât, commerce de viande sauvage ou alimentation	14
Objectif 2.1 : Réduire le nombre de tués involontaires <i>S. teuszii</i> et d'autres carcasses de cétacés pouvant être utilisées à des fins commerciales	14
Objectif 2.2 : Arrêter la chasse directe de <i>S. teuszii</i> dans les communautés où elle se produit ou se développe.....	15
Menace 3. Perte et dégradation de l'habitat (y compris le bruit sous-marin causé par la navigation et la construction).....	17
Objectif 3.1 : Identifier les habitats centraux de <i>S. teuszii</i> qui doivent être protégés contre la destruction ou la dégradation	17
Objectif 3.2 : Identifier et évaluer la gravité de la menace des activités/développements en cours et planifiés qui conduiront probablement à <i>S. teuszii</i> Perte et dégradation de l'habitat	18
Objectif 3.3 : Arrêter ou atténuer les impacts des activités humaines susceptibles de conduire à <i>S. teuszii</i> Perte ou dégradation de l'habitat.....	19
Menace 4. Déficients de données	21
Objectif 4.1 : Améliorer la connaissance de la répartition spatiale et temporelle de l'espèce	21
Objectif 4.2 : Comprendre l'abondance relative ou absolue et/ou les tendances de population de l'espèce.	22
Objectif 4.3 : Mieux comprendre les questions de fidélité des sites, de connectivité des populations et les mouvements au sein et entre populations	23
Objectif 4.4 : Mieux comprendre les questions liées à l'alimentation, à la santé, à la physiologie et aux paramètres de l'histoire de vie afin de mieux modéliser les impacts potentiels des menaces et des trajectoires des populations, ainsi que de se préparer à la possibilité d'un suivi géré si jamais il était nécessaire de réhabiliter des animaux blessés ou en dernier recours pour des populations dont l'habitat naturel est fortement compromis.	26

Menace 5. Déficits en ressources et en capacité	29
Objectif 5.1 : Mobiliser et créer des ressources pour soutenir <i>S. teuszii</i> Conservation .	29
Objectif 5.2 : Soutenir le renforcement des capacités d'un large éventail de parties prenantes.....	33
Menace 6. Épuisement des proies.....	36
Objectif 6.1 : Décrire avec précision <i>S. teuszii</i> espèces proies et évaluer leur chevauchement avec les pêcheries artisanales/commerciales (que ce soit comme poisson cible ou prises accessoires dans la pêche)	36
Objectif 6.2 : Évaluer si la surpêche ou le changement climatique pourraient entraîner une diminution significative des espèces proies clés à court terme, moyen ou long terme	37
Menace 7. Changement climatique	38
Objectif 7.1 : Décrire <i>S. teuszii</i> des paramètres d'habitat préférés susceptibles d'être influencés par le changement climatique (par exemple, température, salinité, turbidité, pH).....	38
Objectif 7.2 : Modéliser les impacts probables du changement climatique sur <i>S. teuszii</i> Habitats privilégiés.....	38

Introduction

Le Plan d'action par espèce pour le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*) a été adopté par les Parties à la CMS en 2024 par la [Résolution 14.10](#).

Le présent document présente une vue d'ensemble des principales conclusions et recommandations issues de l'analyse des rapports sur l'état de la mise en œuvre reçus. Le résumé et l'analyse complets peuvent être consultés dans le document UNEP/CMS/COP15/Inf.25.4.2b. Les rapports sont basés sur un modèle conçu par le Secrétariat, comme indiqué dans la Décision 14.86. Le formulaire invite à fournir des informations sur chacune des activités figurant dans le plan d'action par espèce : activités entreprises, obstacles éventuels à la mise en œuvre et évaluations de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Les rapports des États de l'aire de répartition sont ensuite utilisés pour formuler des recommandations sur la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action.

Sur les vingt-et-un États de l'aire de répartition², six ont répondu à la [Notification 2025/005 de la CMS](#) et aux courriels de suivi, qui demandaient aux États de l'aire de répartition de présenter un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action par espèce pour le dauphin à bosse de l'Atlantique. Les conclusions ci-dessous ne s'appliquent qu'à ces pays.

Principales conclusions

Progrès dans la lutte contre les menaces

1. Des progrès notables ont été signalés dans le recensement des zones sensibles en matière de prises accessoires et dans l'implication des parties prenantes concernées. La plupart des pays ont fait des efforts pour améliorer la compréhension des interactions avec les pêcheries et des risques de prises accessoires de dauphins.
2. Des points focaux des communautés ont été désignés et formés dans plusieurs pays, ce qui a permis d'assurer un suivi local et de faciliter le partage des connaissances.
3. De nombreux pays ont déclaré avoir formé des fonctionnaires, des membres de la communauté et des pêcheurs à l'identification des espèces et à l'atténuation des prises accessoires.
4. Dans plusieurs pays, les communautés locales de pêcheurs sont impliquées à travers des ateliers et des efforts participatifs, en particulier pour identifier les menaces.
5. Des efforts ont été déployés pour sensibiliser les secteurs clés (par exemple le pétrole et le gaz, les autorités portuaires) aux besoins de conservation du dauphin à bosse de l'Atlantique et aux cadres réglementaires qui s'y rapportent.
6. Plusieurs États ont commencé à recenser et à impliquer les principales parties prenantes dans tous les secteurs ; les ONG jouent un rôle essentiel pour faciliter les actions et la coordination sur le terrain.
7. Certains progrès juridiques ont été notés, notamment en ce qui concerne l'instauration de zones protégées désignées et la prise en considération du dauphin à bosse de l'Atlantique dans les études d'impact sur l'environnement.

Lacunes subsistantes

8. L'attention portée à l'épuisement des proies et aux changements climatiques a été moindre. Toutefois, sur la base de la matrice des risques contenue dans le plan

d'action par espèce, ces menaces sont actuellement considérées comme moins prioritaires que les prises accessoires.

9. Des informations essentielles sur l'espèce manquent encore, notamment les estimations d'abondance, les tendances de la population et les données relatives à la reproduction.
10. L'un des principaux obstacles à la mise en œuvre effective du plan d'action par espèce dans tous les États de l'aire de répartition reste l'absence de financement adéquat et de mécanismes d'application de la réglementation.

Recommandations

Pour renforcer et stimuler la dynamique actuelle de mise en œuvre du plan d'action, les actions suivantes sont recommandées (ces recommandations découlent des défis recensés par les États de l'aire de répartition dans leurs rapports, ainsi que des enseignements tirés ou des cas de réussite mis en évidence) :

1. Renforcer la mise en œuvre des actions, dont beaucoup sont encore à un stade précoce, grâce à des investissements ciblés et à des efforts continus.
2. Poursuivre la cartographie des zones sensibles en matière de prises accessoires, y compris en utilisant les connaissances écologiques locales et les enquêtes par bateau, puis hiérarchiser les interventions en matière de conservation en conséquence.
3. Utiliser des stratégies à faibles ressources telles que l'habilitation de points focaux des communautés formés, qui peuvent servir de multiplicateurs de connaissances et de chefs de file locaux dans les zones côtières.
4. Poursuivre la formation des fonctionnaires, des agents des pêcheries et du personnel chargé de l'application de la loi à la conservation des cétacés, à la collecte de données et à l'élaboration de cadres politiques.
5. Promouvoir des solutions communautaires, notamment lorsque les réformes juridiques sont lentes ou inapplicables.
6. Favoriser les initiatives transfrontalières et l'apprentissage partagé entre les États de l'aire de répartition, compte tenu de la nature transfrontalière de l'habitat de l'espèce.
7. Reconnaître la diversité des communautés côtières et prendre toutes les dispositions utiles pour que les mesures soient adaptées aux contextes culturels, économiques et écologiques locaux.

Tableau 1 : Aperçu du rapport d'avancement pour chaque action sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'espèce unique pour le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*).

Action	États de l'aire de répartition					
	Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigéria	République du Congo	Togo
	Progrès					
1.1.1.1	N/A					
1.1.1.2						
1.1.1.3						
1.1.1.4						
1.1.2.1						
1.1.2.2						
1.2.1.1						
1.2.2.2						
1.3.1.1						
1.3.1.2						
1.3.1.3						
1.3.3.4						
1.3.3.5						
2.1.1.1						
2.1.2.1						
2.1.2.2						
2.2.1.1						
2.2.1.2						
2.2.2.1						
2.2.2.2						
3.1.1.1						
3.1.1.2						
3.1.1.3						
3.1.1.4						
3.2.1.1						
3.3.1.1						
3.3.1.2						
3.3.2.1						
3.3.2.2						
4.1.1.1						
4.1.1.2						
4.1.1.3						
4.1.1.4						
4.2.1.1						
4.2.1.2						
4.2.2.1						
4.3.1.1						
4.3.1.2						

	États de l'aire de répartition					
	Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigéria	République du Congo	Togo
Action	Progrès					
4.3.2.1						
4.3.2.2						
4.3.2.3						
4.3.2.4						
4.4.1.1						
4.4.1.2						
4.4.1.3						
4.4.1.4						
4.4.2.1						
4.4.2.2						
4.4.2.3						
4.4.2.4						
4.4.3.1						
4.4.3.2						
4.4.4.1						
5.1.1.1						
5.1.1.2						
5.1.1.3						
5.1.1.4						
5.1.2.1						
5.1.2.2						
5.1.3.1						
5.1.3.2						
5.1.3.3						
5.2.1.1						
5.2.2.1						
5.2.2.2						
5.2.3.1						
5.2.3.2						
5.2.3.3						
5.2.4.1						
6.1.1.1						
6.1.1.2						
6.1.1.3						
6.1.2.1						
6.2.1.1						
7.1.1.1						
7.1.1.2						
7.2.1.1	N/A	N/A				



Aucune action



Travaux en cours



Complet

Résumé détaillé des rapports

Menace 1. Prises accessoires en pêche

Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance des lieux où se produisent les prises accessoires de *S. teuszii*, ainsi que sur les types de pêche/engins de pêche responsables afin de concevoir et mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.

1.1.1 S. Les points chauds de la capture accessoire de Teuszii sont cartographiés afin de savoir où cibler les efforts d'atténuation

Action 1.1.1.1 – Réaliser des enquêtes de connaissances écologiques locales (LEK) dans les communautés côtières du plus grand nombre possible de pays de l'aire de répartition du S. teuszii (confirmés ou non)

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo
N/A					

Cinq États de la zone de répartition (Libéria, Mauritanie, Nigeria, République du Congo et Togo) ont fait rapport sur les progrès concernant cette action.

Au Nigeria, des relevés LEK ont été réalisés dans six grands États côtiers, impliquant les pêcheurs locaux et les acteurs communautaires pour documenter les prises accessoires de *S. teuszii* et aider à identifier les points chauds potentiels d'atténuation. Le Libéria a mené une enquête pilote LEK dans trois régions, avec la documentation des résultats. En République du Congo, une vaste enquête LEK a été menée dans les communautés côtières à l'aide d'un protocole sous-régional standardisé. Au sein du parc national Conkouati-Douli (PNCD), des études supplémentaires ont évalué la présence de l'espèce et les connaissances locales. Des observateurs côtiers ont été déployés le long du rivage pour suivre la présence des cétacés, tandis qu'un système de surveillance impliquant des pêcheurs artisanaux du principal port de pêche de Pointe-Noire a enregistré des cas de prises accessoires. Des études acoustiques sont en cours pour identifier les espèces de dauphins et les habitats clés. Au Togo, des informations écologiques préliminaires ont été recueillies auprès de trois communautés de pêcheurs lors de visites de terrain en octobre 2024.

Action 1.1.1.2 – Catalyser et soutenir la formation de réseaux de signalement des étranchements et des prises accessoires

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Trois États de la zone de répartition (Libéria, Nigeria et République du Congo) ont rapporté avoir pris des mesures dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, cinq États côtiers — Lagos, Ondo, Akwa Ibom, Bayelsa et Rivers — ont été identifiés comme des points chauds de *prises accessoires de S. teuszii* sur la base des données d'enquête, permettant une cartographie ciblée pour orienter les mesures

d'atténuation futures. Le Libéria a établi des liens avec les parties prenantes concernées, avec au moins un incident de blocage officiellement signalé. En République du Congo, un réseau d'information informel couvre l'ensemble du littoral, coordonné par des agents de surveillance des tortues marines. Des plateformes de communication telles que les groupes WhatsApp relient les parties prenantes océaniques, tandis que la société civile transmet les informations aux autorités. Les communautés côtières du parc national Conkouati-Douli (PNCD) ont été sensibilisées pour signaler les échouements et les incidents de prises accessoires.

Action 1.1.1.3 – Assurer la formation des intervenants en échouement afin de pouvoir identifier les signes d'interactions entre les pêches

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Cinq États de la Répartition (Guinée équatoriale, Libéria, Nigeria, République du Congo et Togo) ont progressé dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, l'Institut nigérian d'océanographie et de recherche marine (NIOMR) a organisé plusieurs sessions de formation pour les intervenants en échouage, axées sur l'identification des dauphins, en particulier le dauphin à bosse de l'Atlantique, et la reconnaissance des signes d'interactions avec la pêche. En République du Congo, des sessions de formation ont été organisées à la fois pour les équipes de surveillance des tortues marines et les observateurs des pêches de la Direction départementale des pêches. Celles-ci couvraient l'identification des espèces de dauphins et l'enregistrement des données.

Action 1.1.1.4 – Effectuer des évaluations du risque de prises accessoires (par exemple Hines et al. 2021) dans tous les endroits où suffisamment d'informations sont disponibles sur l'effort de pêche et la répartition de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Cinq États de la Zone (Guinée équatoriale, Libéria, Nigeria, République du Congo et Togo) ont signalé des mesures dans le cadre de cette action. En République du Congo, la cartographie des filets de pêche permanents dans le parc national Conkouati-Douli est actuellement en cours.

1.1.2 Les pêcheries et engins de pêche les plus souvent impliqués dans les prises accessoires de S. teuszii sont identifiés et décrits.

Action 1.1.2.1 – Réaliser des relevés LEK dans les communautés côtières du plus grand nombre possible de pays de la chaîne du S. teuszii (confirmés et non confirmés)

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Quatre États de la Chaîne (Guinée équatoriale, Nigeria, République du Congo et Togo) ont pris des mesures en ce sens.

En République du Congo, des relevés menés dans 11 sites de pêche communautaires du parc national Conkouati-Douli ont documenté les types de filets impliqués dans les prises accessoires, principalement les filets anti-requins et les filets maillants de surface. Au Togo, des informations écologiques de base sur le dauphin à bosse de l'Atlantique ont été recueillies auprès de trois associations de pêcheurs dans des communautés côtières lors de visites de terrain en octobre 2024.

Action 1.1.2.2 – Inclure des observations et la documentation de l'effort de pêche actif dans les protocoles pour les relevés embarqués

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Trois États de répartition (Libéria, Guinée équatoriale et Nigeria) ont rapporté des progrès dans le cadre de cette action.

Objectif 1.2 : Développer et tester des méthodes viables de réduction des prises accessoires

1.2.1. Des méthodes viables de réduction des prises accessoires sont testées et disponibles pour une utilisation dans des pêcheries similaires dans la chaîne de *S. teuszii*.

Action 1.2.1.1 – Identifier les communautés de pêcheurs prêtes à collaborer avec des équipes de recherche pour développer et tester des méthodes de réduction – cela peut inclure des fermetures de zones temporelles, des alternatives aux filets maillants, etc.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Quatre États de la Zone (Libéria, Mauritanie, Nigeria et République du Congo) ont documenté les progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des communautés de pêcheurs de six grands États côtiers — Lagos, Ondo, Ogun, Akwa Ibom, Cross River, Bayelsa et Rivers — ont été identifiées et engagées pour collaborer au développement et aux tests de méthodes de réduction des prises accessoires, incluant des alternatives aux filets maillants et aux fermetures de zones temporelles. En République du Congo, les pêcheurs de Songolo ont été engagés et sensibilisés aux pratiques de pêche durable, au suivi des prises accessoires et à l'adoption de méthodes alternatives. Dans le parc national Conkouati-Douli, des sites de pêche communautaires souhaitant collaborer ont été identifiés lors de missions de sensibilisation axées sur *la prise accessoire* de *S. teuszii*.

Action 1.2.2.2 – Concevoir et mener des essais scientifiquement solides pour déterminer si les mesures réduisent les prises accessoires sans impacter négativement les prises ciblées

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Nigeria et République du Congo) ont indiqué des améliorations dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, un essai scientifiquement rigoureux a été mené dans l'État de Bayelsa pour tester le dispositif d'exclusion des cétacés à filets dérivants pélagiques, qui a montré que ce dispositif réduisait efficacement les prises accessoires de cétacés sans affecter la prise cible. En République du Congo, un protocole d'essai pour des filets de pêche alternatifs — basé sur des essais réussis de l'ONG GEMARS au Brésil — est en cours de planification avec des pêcheurs artisanaux sensibilisés.

Objectif 1.3 : Mettre en œuvre des politiques efficaces de réduction des prises accessoires

1.3.1. Les engrenages associés à la capture accessoire ne sont plus utilisés dans les zones centrales de l' *habitat* de *S. teuszii*.

*Action 1.3.1.1 – Engager les parties prenantes gouvernementales concernées responsables de la gestion des pêches et de la faune afin de sensibiliser à l'importance de traiter les prises accessoires de *S. teuszii* et aux options d'atténuation, y compris les instruments réglementaires et politiques*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Quatre États de la zone (Libéria, Mauritanie, Nigeria et République du Congo) ont partagé les progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des initiatives de sensibilisation impliquant des acteurs gouvernementaux clés ont exploré des options d'atténuation, notamment des équipements de pêche alternatifs et des outils réglementaires. En République du Congo, les textes réglementaires sur la faune, les aires protégées et les pêches maritimes sont en cours de révision avec l'implication de la société civile. Une Stratégie nationale pour l'action des États en mer et dans les eaux territoriales est également en cours d'élaboration.

*Action 1.3.1.2 – Engager les parties prenantes pertinentes de l'IGO responsables de la gestion des pêches et de la faune (par exemple FAO, RFMOs, CBI, UICN, etc.) afin de sensibiliser à l'importance de traiter les prises accessoires de *S. teuszii* et aux options d'atténuation*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Quatre États de la Zone (Libéria, Nigeria, République du Congo et Togo) ont documenté des améliorations dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, les efforts d'engagement ont inclus des organisations intergouvernementales telles que le CCAHD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission baleinière internationale (IWC), le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'Administration nationale océanique et atmosphérique (NOAA). En République du Congo, des échanges ont eu lieu en 2023 et 2024 avec la Commission baleinière internationale (CBI).

Action 1.3.1.3 – Créer des aires protégées et/ou mettre en œuvre des fermetures de zones temporelles pour réduire ou éliminer les engins de pêche responsables de prises accessoires dans l'habitat central de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Cinq États de la Zone (Guinée équatoriale, Libéria, Nigeria, République du Congo et Togo) ont fait rapport de progrès dans le cadre de cette action.

En République du Congo, trois aires marines protégées ont été créées en 2023 pour préserver les ressources marines, y compris une zone entièrement protégée où les engins de pêche responsables de la capture accessoire sont interdits. Le Togo a lancé le processus d'établissement d'une zone marine protégée incluant des habitats de *S. teuszii*. La Guinée équatoriale a rapporté qu'une nouvelle loi sur les aires protégées est en cours de développement.

Action 1.3.1.4 – Imposer et faire respecter légalement l'utilisation d'engins de pêche plus sélectifs qui ne provoqueront pas de prises accessoires dans l'habitat central de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Trois États de répartition (Libéria, Nigeria et République du Congo) ont fait rapport de progrès dans le cadre de cette action.

En République du Congo, des actions de plaidoyer ont été menées pour promouvoir l'utilisation de types d'équipements sélectifs, tels que les dispositifs d'exclusion de tortues (TED), auprès du ministère de la Pêche et de l'Économie maritime (MAEP).

Action 1.3.1.5 – Faire appel à l'aide d'ONG et d'autres parties prenantes locales pour encourager les communautés côtières à se conformer à la réglementation sur les engins

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Quatre États de la zone de répartition (Libéria, Nigeria, République du Congo et Togo) ont constaté des progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, un engagement avec les ONG et les parties prenantes locales a été initié pour promouvoir la conformité au sein des communautés côtières. En République du Congo, des sessions de formation ont été organisées à Songolo pour sensibiliser les pêcheurs aux pratiques de pêche durable et à la protection des espèces menacées. Au Togo, l'ONG AGBO-ZEGUE a soutenu l'administration forestière pour sensibiliser les communautés côtières à la réglementation de la pêche.

Menace 2. Utilisation de la viande pour appât, commerce de viande sauvage ou alimentation

Objectif 2.1 : Réduire le nombre de carcasses de *S. teuszii* et d'autres cétacés tués accidentellement pouvant être utilisées à des fins commerciales

2.1.1 La capture accessoire de *S. teuszii* est réduite afin de réduire les carcasses disponibles pour l'appât, le commerce ou la nourriture

*Action 2.1.1.1 – La capture accessoire de *S. teuszii* est réduite afin de réduire les carcasses disponibles pour l'appât, le commerce ou la nourriture*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Mauritanie et Nigeria) ont signalé des mesures dans le cadre de cette action.

Des enquêtes au Nigeria ont révélé que les carcasses de dauphins, y compris *S. teuszii*, étaient fréquemment utilisées comme appâts ou vendues à la consommation dans des communautés côtières telles que Ngo Town et Finima (État des rivières) et Imbiriki (État de Bayelsa). Entre 2017 et 2019, 508 dauphins ont été recensés rien qu'à Finima et Imbiriki. Pendant la période du projet, un total de 1 084 dauphins ont été signalés.

2.1.2 D'autres menaces sont éliminées des habitats centraux de *S. teuszii*

*Action 2.1.2.1 – Créer/maintenir des aires marines protégées où toute activité humaine potentiellement menaçante et le développement côtier sont interdits, par exemple par la mise en œuvre de plans de gestion solides qui traitent directement les menaces pesant sur les *S. teuszii* dans une zone protégée spécifique*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Nigeria et Togo) ont noté des avancées dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des aires marines protégées ont été créées dans cinq grands États côtiers — Lagos, Ondo, Akwa Ibom, Bayelsa, Cross River et Rivers — dans le but de réduire la pression humaine sur *les habitats de S. teuszii*. Le Togo a lancé le processus de création d'une aire marine protégée incluant *des habitats connus de S. teuszii*.

Action 2.1.2.2 – Veiller à ce que des processus efficaces d'évaluation de l'impact environnemental et social, accompagnés de plans d'atténuation et de suivi, soient en place et prennent en compte les menaces et les besoins en habitat de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Trois États de la zone (Libéria, Nigeria et République du Congo) ont communiqué des progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des évaluations d'impact environnemental et social ont été appliquées à des projets de développement proposés dans des habitats *critiques de S. teuszii*. En République du Congo, la loi nationale sur les évaluations d'impact environnemental est actuellement en cours de révision.

Objectif 2.2 : Arrêter la chasse directe de *S. teuszii* dans les communautés où elle se trouve ou se développe

2.2.1 Les communautés côtières ont des connaissances et une motivation à arrêter la chasse

Action 2.2.1.1 – Organiser des ateliers communautaires pour sensibiliser à S. teuszii en tant que mammifère intelligent, protégé par la loi et en danger critique d'extinction. Inclure les parties prenantes gouvernementales concernées pouvant expliquer les protections juridiques existantes et impliquer les communautés dans le suivi et l'application des protections

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Trois États de répartition (Libéria, Nigeria et République du Congo) ont rapporté des développements dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des ateliers communautaires ont été organisés dans des États côtiers clés tels que Lagos, Bayelsa et Rivers pour sensibiliser à la présence de *S. teuszii* en tant qu'espèce en danger critique d'extinction et protégée légalement. Les parties prenantes gouvernementales ont participé à l'explication des cadres juridiques existants et à l'engagement des communautés dans les discussions sur la conservation. En République du Congo, des missions de sensibilisation ont été menées sur 11 sites de pêche communautaires du parc national Conkouati-Douli afin d'informer les pêcheurs des menaces pesant sur l'espèce et de l'importance d'intégrer des mesures de conservation dans les pratiques locales.

Action 2.2.1.2 – Créer un sentiment de gestion communautaire en identifiant et formant les points focaux communautaires côtiers pour les réseaux d'observation et d'échouement – y compris des incitations comme le crédit téléphonique, les certificats de reconnaissance et le soutien aux initiatives d'écotourisme

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de la zone (Libéria et Nigeria) ont constaté des progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des points focaux ont été sélectionnés et formés dans 10 communautés côtières de cinq États clés — Lagos, Ondo, Ogun, Bayelsa et Rivers — pour surveiller et signaler les observations et échouements de *S. teuszii*. La formation de deux semaines comprenait des incitations telles que des allocations de transport, des repas et des T-shirts.

2.2.2 Les agences gouvernementales responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'application des protections juridiques pour *S. teuszii* disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour fonctionner efficacement

Action 2.2.2.1 – Veiller à ce que les agences gouvernementales nationales et régionales concernées disposent des capacités, de l'équipement et des fonds nécessaires pour allouer les ressources là où elles sont nécessaires à une planification, conception, mise en œuvre et application efficaces des mesures de protection

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a documenté les progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, les agences nationales concernées ont participé à des activités de sensibilisation.

Action 2.2.2.2 – Soutenir la formation des agents des gouvernements locaux et collaborer avec eux pour concevoir des programmes de surveillance et d'application de la loi

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de la zone (Nigeria et République du Congo) ont signalé des mesures dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des sessions de formation ont été organisées pour des agents locaux sélectionnés dans des communautés côtières de cinq États clés liés à l'habitat de *S. teuszii*. Les agents ont reçu des instructions sur les stratégies de surveillance et d'application de la loi de base liées aux prises accessoires et aux échouements. En République du Congo, deux sessions de formation axées sur la biodiversité ont été dispensées aux membres de la marine nationale.

Menace 3. Perte et dégradation de l'habitat (y compris le bruit sous-marin causé par la navigation et la construction)

Objectif 3.1 : Identifier les habitats centraux de *S. teuszii* qui doivent être protégés contre la destruction ou la dégradation

3.1.1 Les habitats de *S. teuszii* sont cartographiés et caractérisés sur toute l'aire de répartition possible.

Action 3.1.1.1 – Mener des entretiens de connaissances écologiques locales (LEK), des relevés sur les sites de débarquement de poissons et utiliser des applications de science citoyenne pour recueillir et rapporter les informations des communautés locales sur la présence/absence de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Quatre États de la Range (Libéria, Nigeria, République du Congo et Togo) prirent des mesures en ce sens.

Au Nigeria, la cartographie et la caractérisation de l'habitat de *S. teuszii* ont été réalisées par des entretiens LEK, des données sur les prises accessoires et des enquêtes de terrain dans 34 communautés de pêcheurs dans cinq États côtiers clés. Le Libéria a mené des relevés LEK sur des sites de débarquement de pêche le long de sa côte. En République du Congo, l'application mobile SIREN a été déployée auprès des pêcheurs, surfeurs et plateformes offshore pour collecter des données sur les cétacés. Au Togo, des informations écologiques préliminaires sur le dauphin à bosse de l'Atlantique ont été recueillies auprès de trois associations de pêcheurs lors de visites de terrain en octobre 2024.

Action 3.1.1.2 – Réaliser des relevés basés sur bateau pour cartographier la répartition de S. teuszii et les caractéristiques de l'habitat préféré à entretenir

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Trois États de répartition (Libéria, Nigeria et République du Congo) ont fait rapport de progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des relevés basés sur bateau ont été réalisés dans six États côtiers et 34 communautés de pêcheurs. En République du Congo, des relevés mensuels de bateaux ont été réalisés dans le parc national Conkouati-Douli (PNCD) en 2024 et 2025. Aucune *observation de S. teuszii* n'a été signalée à ce jour. Des méthodes alternatives d'enquête, notamment les survols par drones et aériens, sont envisagées pour renforcer les efforts de surveillance.

Action 3.1.1.3 – Effectuer des relevés acoustiques passifs pour détecter la présence ou l'absence de *S. teuszii*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Trois États de répartition (Libéria, Nigeria et République du Congo) ont mis en avant les avancées dans le cadre de cette action.

Le Libéria a collaboré avec des scientifiques locaux et internationaux pour mener des enquêtes. Au Nigeria, les connaissances écologiques locales et les relevés visuels ont permis d'identifier 16 habitats principaux dans 34 communautés de pêcheurs dans cinq États côtiers, orientant le suivi futur et la possible restauration de l'habitat. En République du Congo, Renatura Congo a mené des relevés acoustiques dans les zones où *la présence de S. teuszii* avait été observée, en dehors du parc national Conkouati-Douli (PNCD).

Action 3.1.1.4 – Réaliser une analyse de la pertinence de l'habitat dans les zones connues, inconnues et possiblement anciennes de répartition de *S. teuszii* afin d'identifier les zones où des recherches doivent être menées et/ou où les habitats doivent être restaurés

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de la zone (Libéria et Nigeria) ont rapporté des progrès dans le cadre de cette action.

Objectif 3.2 : Identifier et évaluer la gravité de la menace des activités/développements en cours et prévus qui conduiront probablement à la perte et à la dégradation de l'habitat de *S. teuszii*

3.2.1 Un inventaire des projets côtiers est disponible pour les parties prenantes impliquées dans *la conservation et la gestion de S. teuszii*

Action 3.2.1.1 – Réaliser un inventaire des projets de développement côtier et les compiler dans une base de données, en notant où les évaluations d'impact environnemental et social ont été réalisées

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Trois États de répartition (Libéria, Nigeria et Togo) ont rapporté des progrès dans le cadre de cette action.

Le Libéria a collaboré avec le Monrovia Metropolitan Resilience Coastal Project (MMRCP) et le Sinoe Coastal Project pour compiler des données sur les projets de développement côtier.

Au Togo, deux projets de développement côtier ont été enregistrés : le projet WACA (zone côtière d'Afrique de l'Ouest) et le projet de renforcement de la résilience au changement climatique (R4C) pour les communautés côtières.

Objectif 3.3 : Arrêter ou atténuer les impacts des activités humaines susceptibles de conduire à la perte ou à la dégradation de l'habitat de *S. teuszii*

3.3.1 Les agences gouvernementales responsables de l'évaluation et de l'approbation des nouveaux développements prennent en compte les exigences en matière d'habitat de *S. teuszii* et leurs impacts potentiels.

*Action 3.3.1.1 – Engager les agences gouvernementales concernées et les parties prenantes industrielles responsables des activités de développement côtier et marin, en particulier ceux qui doivent répondre aux exigences des prêteurs pour les évaluations des habitats critiques (dans le cadre de l'IFC), afin de sensibiliser à l'impact que ces activités peuvent avoir sur *S. teuszii**

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Nigeria et Togo) ont documenté les progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des agences gouvernementales telles que le ministère fédéral de l'Environnement, le NIOMR et le NESREA ont participé à des campagnes de sensibilisation aux *besoins critiques de S. teuszii*. Au Togo, les premiers échanges ont commencé avec des parties prenantes telles que le Port Autonome de Lomé et le Terminal à Conteneurs de Lomé.

*Action 3.3.1.2 – Projet de lignes directrices sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les besoins de *S. teuszii*, pour aider ceux qui rédigent et évaluent les évaluations d'impact environnemental*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Libéria et Nigeria) ont noté des améliorations dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des projets de lignes directrices pour intégrer *les besoins de S. teuszii* dans les évaluations d'impact environnemental et social ont été élaborés grâce à des recherches du NIOMR et du Consortium for the Conservation of Atlantic Humpback Dolphins (CCAHD), parallèlement à des réunions avec les parties prenantes impliquant les États de répartition de l'aire.

3.3.2 L'habitat central de *S. teuszii* est protégé contre toute activité susceptible de conduire à la perte ou à la dégradation.

Action 3.3.2.1 – Désigner des zones protégées où les activités humaines pouvant entraîner la perte ou la dégradation de l'habitat ne sont pas autorisées, par exemple par la mise en œuvre de plans de gestion solides qui traitent directement les menaces pesant sur les S. teuszii dans une zone protégée spécifique

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (République du Congo et Togo) prirent des mesures dans le cadre de cette action.

En République du Congo, un plan de gestion des espèces pour *S. teuszii* au sein du parc national Conkouati-Douli est en cours d'élaboration par l'ONG Noé. Le Togo a lancé le processus de création d'une aire marine protégée incluant des habitats de *S. teuszii*.

Action 3.3.2.2 – Soutenir ceux qui sont responsables de la gestion des zones protégées afin qu'ils disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour protéger efficacement l'habitat des Sousa

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été documenté pour cette action.

Menace 4. Déficits de données

Objectif 4.1 : Améliorer la connaissance de la répartition spatiale et temporelle de l'espèce

4.1.1 Les habitats de *S. teuszii* sont cartographiés et caractérisés dans toute l'aire de répartition possible.

Action 4.1.1.1 – Mener des entretiens de connaissances écologiques locales (LEK), des enquêtes sur les sites d'atterrissage et utiliser des applications de science citoyenne pour recueillir les connaissances des communautés locales sur la présence/absence de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (République du Congo et Togo) ont constaté des progrès dans le cadre de cette action.

Action 4.1.1.2 – Réaliser des relevés basés sur bateaux pour cartographier la répartition de S. teuszii et les caractéristiques de l'habitat préféré à entretenir

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de secteur (République du Congo) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action. En République du Congo, des sorties mensuelles en bateau ont été organisées pour observer *S. teuszii*, ainsi que des cartographies bathymétriques au sonar dans le parc national Konkouati-Douli par l'ONG Noé.

Action 4.1.1.3 – Effectuer des relevés acoustiques passifs pour détecter la présence/absence de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de secteur (République du Congo) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action.

Action 4.1.1.4 – Réaliser une analyse de la pertinence de l'habitat dans les zones connues, inconnues et éventuellement anciennes de S. teuszii afin d'identifier les zones où des recherches doivent être menées et/ou où les habitats doivent être restaurés

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de cette action.

Objectif 4.2 : Comprendre l'abondance relative ou absolue et/ou les tendances de population de l'espèce.

4.2.1 Des données d'abondance relative sont disponibles pour plusieurs habitats de S. teuszii afin de permettre l'identification des points chauds et des tendances potentielles au fil du temps.

Action 4.2.1.1 – Réaliser des relevés de bateaux de manière à permettre de comparer les efforts d'enquête et les taux de rencontre entre régions, saisons et/ou années

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Nigeria et République du Congo) ont pris des mesures dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des relevés à bord de bateaux ont été réalisés dans les eaux côtières de six États où *S. teuszii* a été signalé. En République du Congo, des relevés en bateau ont été réalisés dans le parc national Conkouati-Douli par l'ONG Noé, mais aucun *S. teuszii* n'a été observé.

Action 4.2.1.2 – Réaliser des enquêtes LEK auprès de pêcheurs ayant une large gamme d'âges et une grande expérience afin de donner une perspective sur la probabilité que les populations aient augmenté, diminué ou resté stables au fil du temps

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Libéria et Nigeria) ont rapporté des améliorations dans le cadre de cette action.

Le Libéria a organisé et mené des enquêtes LEK ciblant les pêcheurs âgés dans les communautés côtières. Au Nigeria, des entretiens LEK ont été réalisés avec des pêcheurs de différents âges et niveaux d'expérience dans 34 communautés de pêcheurs.

4.2.2 Des données d'abondance absolue sont disponibles pour le plus grand nombre possible de populations de S. teuszii

Action 4.2.2.1 – Réaliser des relevés basés sur des navires permettant l'identification photographique de dauphins individuels et la création de catalogues d'identification par photo pour les populations afin que les modèles de recapture par marquage puissent être utilisés pour estimer la taille des populations

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de cette action.

Objectif 4.3 : Mieux comprendre les questions de fidélité des sites, de connectivité des populations et les mouvements au sein et entre populations

4.3.1 Les individus dans des lieux clés sont identifiés photographiquement, permettant d'analyser les mouvements à l'intérieur et entre les sites d'étude

Action 4.3.1.1 – Réaliser des relevés basés sur des navires permettant l'identification photographique de dauphins individuels et l'établissement de catalogues d'identification par photo pour les populations afin qu'elles puissent être reconnues au fil du temps, soit sur le même site d'étude, soit entre deux sites adjacents (transfrontaliers)

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de la zone (Nigeria) a indiqué des progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des relevés basés sur des navires ont été réalisés dans un nombre limité de zones côtières sélectionnées dans six États clés, en se concentrant sur plus de 16 communautés centrales identifiées comme habitats critiques *de S. teuszii*. Celles-ci incluent Upenekang, Utaa Ewa, Inua Abasi et le canal d'Oron (Akwa Ibom) ; Oyorokoto, Ikuru Town, Andoni, Ibaka, Inua Abasi et Okposo 1 (Cross River) ; Lekki et Badagry West (Lagos) ; Ayetoro (État d'Ondo) ; Ibiaberi (État de Bayelsa) ; et Lighthouse (État de Rivers).

Action 4.3.1.2 – Faciliter la comparaison des catalogues d'identification par photo entre sites d'étude par la collaboration et la standardisation des formats de catalogue

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de la zone (Nigeria) a indiqué des progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, lorsque les conditions le permettaient, des techniques de photo-identification ont été utilisées pour distinguer les dauphins individuels à partir de marques uniques des nageoires dorsales et d'autres caractéristiques d'identification.

4.3.2 Des échantillons génétiques sont disponibles auprès de plusieurs populations de *S. teuszii*, permettant d'analyser la connectivité des populations et/ou l'identité du « stock », ainsi que d'évaluer la diversité génétique afin de comprendre les populations nécessitant une priorisation en matière de conservation en raison de leur faible diversité.

Action 4.3.2.1 – Catalyser et soutenir la formation de réseaux de signalement des échouements et des prises accessoires

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des réseaux de signalement des échouements et des prises accessoires ont été établis dans les six États côtiers nigériens – Akwa Ibom, Bayelsa, Cross River, Lagos, Ondo et Rivers. En collaboration avec les communautés locales, des personnes de référence ont été identifiées et formées dans 34 communautés de pêche, y compris les 16 communautés principales reconnues comme habitats critiques de *S. teuszii*. Ces personnes ont reçu des téléphones portables, des modèles de signalement et des incitations telles que des T-shirts et des repas lors des activités pilotes. Les campagnes de sensibilisation ont amélioré la reconnaissance et le signalement des échouements et des événements de prises accessoires.

Action 4.3.2.2 – Assurer la formation des intervenants en immobilisation afin qu'ils puissent collecter et stocker des échantillons génétiques

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de cette action.

Action 4.3.2.3 – Fournir des manuels de réponse et des kits de réponse aux intervenants en blocage

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action.

Action 4.3.2.4 – Effectuer des biopsies d'échantillonnage de dauphins vivants UNIQUEMENT dans les populations où une évaluation approfondie des risques a été réalisée afin de garantir qu'il ne mettrait pas les dauphins en danger et où du personnel formé et du matériel approprié sont disponibles (le matériel génétique pourrait éventuellement être utilisé pour la reconnaissance et l'identification individuelles des individus échantillonnés ultérieurement – par exemple s'ils sont échoués).

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des bases préliminaires ont été posées. Les protocoles éthiques et les cadres d'évaluation des risques ont été examinés avec la contribution d'experts en recherche sur les cétacés et des parties prenantes régionales. Des efforts de renforcement des capacités ont été lancés pour former les équipes locales aux techniques de biopsie et à la manipulation des équipements, en prévision de futures opportunités d'échantillonnage sûrs. Entre-temps, un échantillonnage génétique à partir de spécimens capturés par voie retombée a été réalisé à Bayelsa et Rivers (Obienu J, 2019), fournissant une base génétique sans perturbation directe des populations vivantes. Notamment, un projet mené par le Professeur Edem Eniang a réalisé une nécropsie sur un dauphin échoué dans le cadre de ces efforts, apportant des données biologiques et génétiques précieuses.

Objectif 4.4 : Mieux comprendre les questions liées à l'alimentation, à la santé, à la physiologie et aux paramètres de l'histoire de vie afin de mieux modéliser les impacts potentiels des menaces et des trajectoires des populations, ainsi que de se préparer à la possibilité d'un suivi géré si jamais il était nécessaire de réhabiliter des animaux blessés ou en dernier recours pour des populations dont l'habitat naturel est fortement compromis.

4.4.1 Les espèces proies de *S. teuszii* sont identifiées afin de mieux comprendre le chevauchement avec les pêches et les impacts potentiels de l'habitat ou du changement climatique

*Action 4.4.1.1 – Les relevés en bateau incluent une observation attentive de *S. teuszii* en train de se nourrir afin de photographier et identifier les proies lorsque possible.*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Action 4.4.1.2 – Les intervenants en échouement sont formés à collecter le contenu gastrique à partir de spécimens et à collaborer avec des experts en identification des pêches pour identifier les otolithes et/ou les becs de calamar ou d'autres restes de proies.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Action 4.4.1.3 – Fournir des manuels de réponse et des kits de réponse aux intervenants en blocage.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Action 4.4.1.4 – Effectuer des biopsies UNIQUEMENT dans les populations où une évaluation approfondie des risques a été réalisée afin de s'assurer qu'elle ne mettrait pas les dauphins en danger, et où du personnel formé et de l'équipement approprié sont disponibles, afin d'identifier les espèces proies à partir de l'analyse des isotopes stables.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été partagé sous ces quatre actions.

4.4.2 Les pathologies ou autres menaces pour *la santé de S. teuszii* sont évaluées et décrites

Action 4.4.2.1 – Les relevés navals incluent des efforts pour obtenir des images haute résolution permettant de détecter des signes externes de pathologie, de prédation non létale ou de cicatrices d'origine humaine.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

One Range State (Nigeria) a noté les progrès réalisés dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des évaluations de santé ont été enregistrées lors de toutes les enquêtes de terrain, et des blessures visibles liées à des emmêlements de filets ont été documentées.

Action 4.4.2.2 – L'échantillonnage d'eau est effectué dans les habitats centraux de S. teuszii afin de détecter les niveaux de contaminants et/ou les agents pathogènes d'origine hydrique.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

One Range State (Nigeria) a noté les progrès réalisés dans le cadre de cette action. Au Nigeria, un premier prélèvement d'eau a été réalisé au large des côtes du delta du Niger, avec une analyse prioritaire des sites pour la chlorophyl-a, les métaux lourds et la présence microbienne.

Action 4.4.2.3 – Mener une formation pour les intervenants en échouement afin qu'ils puissent collecter et stocker des échantillons génétiques

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de cette action.

Action 4.4.2.4 – Fournir manuels de réponse et kits de réponse aux sanitaires aux intervenants en blocage.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

One Range State (Nigeria) a noté les progrès réalisés dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des manuels et kits d'intervention contre les échouements ont été fournis aux intervenants formés dans les zones côtières à haut risque. Les équipes de terrain ont documenté un dauphin Spinner échoué à Andoni, dans l'État de Rivers, et ont réalisé une

nécropsie complète, collectant des échantillons de tissus et des preuves photographiques pour une analyse pathologique.

4.4.3 Des données de base sur l'histoire de vie et les paramètres reproductifs sont disponibles

Action 4.4.3.1 – Les relevés navals incluent des protocoles d'identification par photo et la création de catalogues d'identification par photo permet de surveiller les individus au fil du temps, fournissant potentiellement des informations sur le moment où les femelles commencent à se reproduire et les intervalles de mise bas

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de la zone (Nigeria) a indiqué des progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des efforts d'identification photographique ont été initiés lors de relevés à bord du bateau, et un catalogue préliminaire a été créé avec des individus distincts identifiés.

*Action 4.4.3.2 – Les nécropsies pratiquées sur *S. teuszii* comprennent la collecte de dents pour permettre le vieillissement par groupes de couches de croissance, ainsi qu'un examen plus avancé des organes reproducteurs pour déterminer la maturité sexuelle et (chez les femelles) le nombre de parturions*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de secteur (République du Congo) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action. À la suite d'un décès lié à la prise accessoire dans le parc national Conkouati-Douli, l'ONG Noé a collecté des dents, un spécimen de crâne et des échantillons génétiques, et a procédé à l'identification et à la documentation photographique des organes reproducteurs.

4.4.4 Des données de base sur les statistiques physiologiques et les réponses sont disponibles

Action 4.4.4.1 – Collecter opportunément des données sur les statistiques vitales (fréquences respiratoires, fréquences cardiaques) auprès de personnes vivantes isolées ou piégées, lorsque la collecte de ces données ne met pas un individu en danger supplémentaire

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de cette action.

Menace 5. Déficits en ressources et en capacité

Objectif 5.1 : Mobiliser et créer des ressources pour soutenir *la conservation de S. teuszii*

5.1.1 Un financement est disponible pour soutenir la gamme d'activités recommandées dans ce Plan d'action

Action 5.1.1.1 – Créer une plateforme partagée capable de sensibiliser à l'urgence de la conservation de S. teuszii et de collecter des fonds pour soutenir la recherche et les actions de conservation.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, une plateforme partagée impliquant le Groupe de travail pour la faune, le CCAHD, l'UNODC, la CBI et la CMS a été créée pour sensibiliser à l'urgence de *la conservation de S. teuszii*. L'engagement des parties prenantes s'est fait à travers des campagnes numériques, des actions de sensibilisation et des appels directs, mobilisant avec succès des financements initiaux pour soutenir la recherche et les activités de conservation définies dans le plan d'action.

Action 5.1.1.2 – Créer une plateforme capable de recevoir et d'administrer des fonds, en veillant à ce que les fonds parviennent aux praticiens sur le terrain dans les pays de répartition pour mettre en œuvre des recherches et une conservation efficaces

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Nigeria et République du Congo) ont noté des améliorations dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des mesures ont été prises pour établir un cadre financier facilitant le transfert fluide des fonds vers les praticiens de terrain. Des structures administratives ont été développées pour garantir une répartition efficace et transparente des ressources entre les pays de répartition de la zone. En République du Congo, deux ONG — Renatura et Noé — ont rejoint le Consortium for the Conservation of the Atlantic Thuphour Dolphin (CCAHD), créé en 2020 pour coordonner les efforts de conservation à travers les États de l'Afrique de l'Ouest.

Action 5.1.1.3 – Soutenir les ONG des pays de répartition et d'autres parties prenantes des pays de répartition dans les demandes de financement.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, les ONG et les parties prenantes locales ont reçu des conseils techniques et des lettres de soutien pour renforcer leurs propositions de financement pour *la conservation de S. teuszii*. Les efforts de renforcement des capacités comprenaient des webinaires et des sessions individuelles axées sur la rédaction de propositions. Ces initiatives ont conduit à la soumission réussie de certaines demandes collaboratives, améliorant l'accès au financement et renforçant la propriété locale des efforts de conservation.

Action 5.1.1.4 – Soutenir les pays de répartition dans la conception de mécanismes de financement durables, incluant, lorsque possible, l'application de sanctions ou d'amendes pour les infractions aux lois protégeant S. teuszii pour les actions de conservation.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a rapporté des progrès dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des consultations préliminaires ont été menées avec des experts juridiques et politiques afin d'examiner la faisabilité d'intégrer des amendes de conservation dans la législation nationale sur la faune. Des cadres provisoires ont été proposés pour allouer les amendes collectées spécifiquement aux *activités de conservation de S. teuszii*. Les efforts de sensibilisation ont ciblé les agences d'application de l'ordre et les décideurs, soulignant le potentiel des amendes comme source de financement durable et posant les bases d'une adoption légale future.

5.1.2 Espace de communication et de sensibilisation disponible pour divers groupes de parties prenantes

Action 5.1.2.1 – Créer des outils de sensibilisation et de communication pour les écoles, les communautés côtières, les acteurs gouvernementaux et industriels, ainsi que les bailleurs de fonds potentiels

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Nigeria et République du Congo) ont indiqué des progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des supports de sensibilisation — y compris des affiches, des flyers, des notes de politique, des kits d'apprentissage scolaire et des supports visuels — ont été développés et adaptés à différents groupes ciblés. Ces ressources ont mis en lumière l'importance

écologique de *S. teuszii*, les menaces auxquelles il est confronté et les actions de conservation nécessaires. Les documents ont été évalués par des experts et traduits dans les langues locales afin d'accroître l'impact sur la communauté. En République du Congo, des activités de sensibilisation ont été menées par des ONG telles que Renatura, WCS, Bouée Couronne et Noé, ciblant les étudiants, les pêcheurs et le grand public. Renatura Congo a également développé et distribué un livre d'histoires illustré sur le dauphin à bosse pour soutenir l'éducation et la sensibilisation.

Action 5.1.2.2 – Diffuser des outils de sensibilisation et de communication via un site web centralisé, des réseaux sociaux, de la presse électronique, des documentaires et des récits, des radios communautaires, des ateliers communautaires, des engagements gouvernementaux, etc.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Deux États de répartition (Nigeria et République du Congo) ont indiqué des progrès dans le cadre de cette action.

Au Nigeria, des outils de communication tels qu'une page web dédiée à la conservation et de courts documentaires ont été diffusés, complétés par des ateliers communautaires et des réunions avec les parties prenantes. Ces efforts ont accru la visibilité et la sensibilisation des communautés locales, des agences gouvernementales et des organismes de financement. En République du Congo, des articles détaillant *les activités liées à S. teuszii* au sein du PNCD ont été publiés sur le site du CCAHD par l'ONG Noé.

5.1.3 Des ressources sont disponibles pour soutenir les praticiens de la recherche et les collecteurs de données

Action 5.1.3.1 – Créer des manuels de collecte de données faciles à suivre et illustrés, des modèles de fiches techniques et de bases de données, des protocoles d'enquête, des listes et spécifications d'équipements, des applications pour smartphones (par exemple, SIREN4) et d'autres outils pour soutenir les collecteurs de données

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (République du Congo) a partagé les progrès dans le cadre de cette action.

Action 5.1.3.2 – Créer et distribuer des kits d'échouage pour les intervenants afin de faciliter la collecte de données sur les carcasses

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Action 5.1.3.3 – Créer une « bibliothèque » d'équipements où des équipements coûteux, tels que des appareils photo de bonne qualité pour l'identification photo, des compteurs de paramètres d'eau, etc., peuvent être prêtés à des groupes de recherche

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de ces actions.

Objectif 5.2 : Soutenir le renforcement des capacités d'un large éventail de parties prenantes

5.2.1 La collaboration et le réseautage internationaux facilitent le partage d'informations et de ressources

Action 5.2.1.1 – Créer et/ou maintenir une plateforme régionale/internationale pour favoriser le partage d'informations et de ressources avec et entre toutes les parties prenantes concernées par la conservation de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de zone (République du Congo) a rapporté les développements dans le cadre de cette action. En République du Congo, la société civile et les institutions de recherche ont participé au réseau CCAHD. Des représentants de Renatura Congo et de l'ONG Noé ont également participé à l'atelier « Baleine de rue » qui s'est tenu à Kribi, au Cameroun, en décembre 2024.

5.2.2 Les communautés côtières sont autonomisées et disposent des connaissances et ressources nécessaires pour participer à la recherche et à la conservation de S. teuszii

Action 5.2.2.1 – Organiser des ateliers communautaires ; Identifier et former les points de contact communautaires côtiers pour les réseaux d'échouement et de signalement, promouvoir l'utilisation d'applications de science citoyenne pour smartphones, lorsque cela est approprié, et impliquer les communautés côtières dans le développement et l'essai de méthodes de mitigation des menaces et des prises accessoires

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de zone (République du Congo) a noté des progrès dans le cadre de cette action. En République du Congo, un réseau informel d'informateurs dans les villages côtiers a été mis en place pour signaler les échouements (Renatura Congo). De plus, un suivi mensuel a été mis en œuvre par des agents communautaires le long des 60 km de plage du PNCD, avec six individus de S. teuszii observés en 2024 (ONG Noé).

Action 5.2.2.2 – Soutenir les communautés locales et leur fournir les outils nécessaires pour s'engager dans le plaidoyer de la conservation

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de cette action.

5.2.3 Les scientifiques des pays de répartition, les ONG et autres collecteurs de données sont formés et soutenus

Action 5.2.3.1 – Identifier et soutenir les candidats des pays de répartition pour la formation et le mentorat afin de développer des compétences de recherche de haut niveau, idéalement dans le cadre d'une recherche à des diplômes supérieurs (MSc/PhD)

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de zone (République du Congo) a indiqué des progrès dans le cadre de cette action. En République du Congo, une formation complémentaire en océanologie a été proposée aux étudiants en master lors de leurs derniers stages en 2024 et 2025, incluant deux projets de recherche liés au dauphin à bosse de l'Atlantique. Cette initiative impliquait IRSEN, Renatura, l'ONG Noé, WCS et DDPA.

Action 5.2.3.2 – Identifier et soutenir les entités académiques et de recherche des pays de répartition pouvant favoriser le renforcement des capacités des scientifiques des pays de répartition

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de zone (République du Congo) a indiqué des progrès dans le cadre de cette action. En République du Congo, les institutions identifiées incluent l'IRSEN ainsi que les universités Marien Ngouabi et Denis Sassou Nguesso.

Action 5.2.3.3 – Organiser des ateliers et réunions régionaux pour la formation et l'échange d'informations

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de cette action.

5.2.4 Les agences gouvernementales concernées disposent des connaissances, des outils et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des *politiques efficaces de conservation de S. teuszii*

Action 5.2.4.1 – Organiser des réunions d'engagement des parties prenantes gouvernementales – tant au sein de chaque pays de répartition pour promouvoir la collaboration inter-agences que, si possible, dans des contextes régionaux pour promouvoir l'échange d'expériences et de connaissances transfrontaliers/internationaux

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a mis en avant les progrès réalisés dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des réunions ciblées d'engagement des parties prenantes ont été organisées avec des agences gouvernementales du Nigeria, du Ghana et du Cameroun, impliquant les autorités de la pêche, de l'environnement, de la faune et de la mer. Ces sessions ont favorisé la collaboration inter-agences grâce à des plateformes conjointes de planification et de communication. De plus, la participation à des forums internationaux tels que l'ONUDDC, la CMS et la CBI a facilité l'échange de connaissances transfrontalier et l'alignement des stratégies de conservation, renforçant la sensibilisation, la cohérence des politiques et l'intégration de *la conservation de S. teuszii* dans les plans nationaux de biodiversité et de gestion des pêches.

Menace 6. Épuisement des proies

Objectif 6.1 : Décrire avec précision les espèces proies de *S. teuszii* et évaluer leur chevauchement avec les pêcheries artisanales/commerciales (soit comme poissons ciblés, soit comme prises accessoires dans les pêcheries)

6.1.1 Les espèces proies de *S. teuszii* sont précisément identifiées

*Action 6.1.1.1 – Les relevés en bateau incluent une observation attentive de *S. teuszii* en train de se nourrir afin de photographier et d'identifier les proies lorsque cela est possible (par exemple Weir, 2016).*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a mis en avant les progrès réalisés dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des relevés en bateau ont été réalisés dans *des habitats connus de *S. teuszii** le long des côtes nigérianes et camerounaises. Au cours de ces relevés, les chercheurs ont documenté les observations de dauphins et pris des photographies pour faciliter l'identification individuelle.

Action 6.1.1.2 – Les intervenants en échouage sont formés à collecter le contenu gastrique des spécimens et à collaborer avec des experts en identification des pêches pour identifier les otolithes et/ou les becs de calmar ou d'autres restes de proies.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a mis en avant les progrès réalisés dans le cadre de cette action. Au Nigeria, les intervenants en échouement ont été formés à travers des ateliers et des sessions pratiques à l'extraction et à la conservation en toute sécurité du contenu gastrique des *spécimens de *S. teuszii** décédés. Des collaborations avec des experts en pêche ont permis d'identifier des restes de proies, telles que les otolithes et les becs de calmar, offrant des informations précieuses sur le régime alimentaire de l'espèce et les effets potentiels de l'épuisement des proies liées à la pêche.

Action 6.1.1.3 – Fournir des manuels de réponse aux échouements et des kits de réponse et de collecte d'échantillons aux intervenants en blocage.

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Un État de Range (Nigeria) a mis en avant les progrès réalisés dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des manuels de réponse aux échouements et des kits d'échantillonnage standardisés — incluant des matériaux de préservation, des outils de nécropsie et des fiches de collecte de données — ont été distribués aux intervenants formés dans les États côtiers

tels que Rivers et Akwa Ibom. Cette initiative a renforcé la cohérence et la qualité de la collecte des échantillons et a contribué à la création de bases de données au niveau des États sur l'écologie alimentaire des cétacés.

6.1.2 Les produits cibles et les prises accessoires dans les pêcheries côtières sont évalués et se chevauchent avec les proies de *S. teuszii* identifiées.

Action 6.1.2.1 – Mener des entretiens de connaissances écologiques locales (LEK) et des inspections des sites de débarquement pour décrire la composition des prises dans l'habitat de S. teuszii et évaluer les chevauchements avec les espèces proies de S. teuszii

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de cette action.

Objectif 6.2 : Évaluer si la surpêche ou le changement climatique pourraient entraîner une diminution significative des espèces proies clés à court terme, moyen ou long terme

6.2.1 Les tendances de population/stock des principales espèces proies sont modélisées

Action 6.2.1.1 – Mener des exercices de modélisation sur des espèces proies connues basées sur les données halieutiques disponibles

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

One Range State (Nigeria) a noté les progrès réalisés dans le cadre de cette action. Au Nigeria, des enquêtes préliminaires ont été menées à partir des données disponibles sur les captures provenant des pêcheries artisanales et industrielles dans les principaux États de l'aire de répartition de *S. teuszii*. Des analyses en série chronologique des enregistrements de débarquements de poissons ont évalué les tendances de l'abondance des principales espèces de proies, en particulier les petits poissons pélagiques. La collaboration avec des scientifiques des pêches a facilité l'intégration des métriques de capture par unité d'effort (CPUE) dans les modèles de tendance de base des populations. Les premières découvertes suggèrent une possible diminution de la disponibilité des proies due à la surpêche et aux changements saisonniers, possiblement causés par la variabilité climatique.

Menace 7. Changement climatique

Objectif 7.1 : Décrire les paramètres d'habitat préféré de *S. teuszii* susceptibles d'être influencés par le changement climatique (par exemple, température, salinité, turbidité, pH).

7.1.1 Les paramètres d'habitat préféré de *S. teuszii* sont décrits avec précision dans le plus grand nombre possible de populations

Action 7.1.1.1 – Les protocoles d'étude des bateaux incluent l'échantillonnage de l'eau pour la température, la salinité, la turbidité, le pH, etc., à l'aide de multimètres, de CTD, etc., et l'analyse des données collectées inclut la modélisation de l'habitat (potentiellement via des collaborations internationales et des ateliers de formation pour renforcer la capacité locale à la modélisation)

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

*Action 7.1.1.2 – Effectuer des recherches de littérature pour déterminer si d'autres études côtières (pêcheries, EIA, etc.) ont décrit des paramètres d'habitat dans des habitats connus de *S. teuszii**

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo

Aucun progrès n'a été rapporté dans le cadre de ces actions.

Objectif 7.2 : Modéliser les impacts probables du changement climatique sur les habitats préférés de *S. teuszii*

7.2.1 Les impacts projetés du changement climatique sur les habitats connus et prévisibles de *S. teuszii* sont modélisés.

*Action 7.2.1.1 – Mener un exercice de modélisation utilisant toutes les données disponibles sur les changements climatiques précités de l'habitat de *S. teuszii*, en se concentrant sur les paramètres jugés prédictifs significatifs de la pertinence*

Guinée équatoriale	Libéria	Mauritanie	Nigeria	République du Congo	Togo
N/A	N/A				

One Range State (Nigeria) a pris des mesures dans le cadre de cette action. Au Nigeria, un exercice préliminaire de modélisation de l'impact climatique a été lancé, qui a identifié des changements potentiels futurs dans les habitats adaptés aux cétacés, y compris *S. Teuszii*, avec certaines zones clés qui devraient connaître un déclin de l'adéquation de l'habitat.